



PHILHARMONIE DE PARIS
**ORCHESTRE
DE PARIS**

CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN POSTE DE 3^e CHEF D'ATTAQUE DES SECONDS VIOLONS (28 juin 2023)

REGLEMENT

1. Ce concours est ouvert aux candidat(e)s de toutes nationalités. Pour concourir, tout(e) candidat(e) devra **impérativement** produire à l'Administration de l'Orchestre de Paris, les **deux** pièces suivantes :

- **le formulaire d'inscription en ligne**
- **présentation sur place de votre carte d'identité ou du passeport**

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

2. Prise de fonction : à convenir

3. La rémunération mensuelle brute est celle de **catégorie 3** : 3785,81 €

4. Tous les candidats seront jugés sur un programme identique. Les traits d'orchestre sont téléchargeables sur notre page recrutement en ligne.

5. Les candidats désireux de participer à ce concours devront remplir le formulaire en ligne sur notre site <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> **avant le 18 juin 2023**, dernier délai.

Les candidats inscrits recevront par email une convocation indiquant le lieu, la date et l'heure des épreuves **une semaine avant le concours** (contact : concours@orchestredeparis.com).

6. La première épreuve se déroule derrière un paravent. Un tirage au sort aura lieu avant le début de la 1^{ère} épreuve, qui définira un ordre numéroté de passage.

7. Les frais de séjour, de déplacement ainsi que ceux concernant les répétitions avec le(la) pianiste, sont à la charge du ou de la candidat(e)

8. Répétition avec pianiste. Un lien de réservation et de paiement en ligne pour une répétition avec le pianiste la veille du concours, vous sera envoyé par mail avec la convocation **6 jours avant le concours**. Par défaut le pianiste du concours accompagnera tous les candidats durant les épreuves concernées le jour du concours.

DATES DU CONCOURS

1^{ère} épreuve (derrière paravent) le 28 juin à partir de 9h30

2^{ème} et 3^{ème} épreuves : le 28 juin à la suite (le paravent pourra être mis au 2nd tour sur décision du jury)

LIEU : Philharmonie de Paris

RULES

1. *This audition is open to candidates of all nationalities. To compete, all candidates must imperatively complete the online registration form and produce on the spot if requested an identity card or passport*
2. *Taking office: to be agreed*
3. *The gross monthly remuneration is that of **category 3** : 3785,81 €*
4. *All applicants will be judged on an identical program. Orchestral excerpt can be downloadable on our web site.*
5. *Candidates wishing to participate in this competition must complete the online form on our site <http://www.orchestredeparis.com/index.php/fr/page/61/recrutement> before June 18 th 2023, latest deadline. No invitation required, the form is enough*
6. *the first round takes place behind a screen. A drawing of lots will take place before the passage of each of the groups convened, which will define a numbered order of passage.*
7. *The costs of stay, travel as well as those concerning the rehearsals with the pianist, are the responsibility of the candidate.*
8. **Piano rehearsal** : *An online reservation and payment link for a rehearsal with the pianist the day before will be sent to you by email with the invitation 6 days before the audition. By default, the competition pianist will accompany all the candidates during the relevant tests on the day of the audition.*

AUDITION DATES

1st round (behind screen) 2nd (behind screen if jury decide) and 3rd round: **june 28th from 9:30 a.m**

LOCATION: Philharmonie de Paris

Tous les traits d'orchestre peuvent être joués ou rejoués dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le candidat.

Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition. Toutes les épreuves sont éliminatoires. Les décisions du jury sont sans appel.

All orchestral excerpts can be played or replayed in all events.

Whatever the test being performed, the jury reserves the right to interrupt the candidate.

On the contrary, if he considers it useful, he may proceed to a new hearing. All the tests are eliminatory. The jury's decisions are final.